

R.E.N.V.A
RÉGIE DES ÉQUIPEMENTS NAUTIQUES de VANNES AGGLO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 mars 2022

Présidente de séance : Mme Anne GALLO

Membres autorisés au vote : Mme Lucile BOICHOT (Mairie d'Arradon), Mr Patrick ÉVENO (Maire de Baden), Mr Régis FACCHINETTI (Mairie de Séné), Mme Noëlle CHENOT (Maire de Surzur), Mme Anne GALLO (Maire de St-Avé - Présidente RENVA), Mr GILLET (Mairie de Vannes), Mme Dominique VANARD (Mairie de Sarzeau), Mr Pascal DA-RUI (Président du CN Baden), Mr Rémi VIDOR*(Président de La Mouette Sinagote – Vice-Président RENVA), Mr Philippe LOBERT (Président CN Arradon)

Soit : 10 Membres

**Double voix (cf statuts)*

Membres invités : Mme Karine LE BRETON (DGA GMVA), Mr Vincent FRAVAL (Directeur RENVA), Mr Alain BRUDER (Président du GAZELEC Voile), Mr Christophe HENRIET (représentant élu du CSE)

Membres présents autorisés au vote : Mme Lucile BOICHOT (Mairie d'Arradon), Mr Patrick ÉVENO (Maire de Baden), Mme Noëlle CHENOT (Maire de Surzur), Mme Anne GALLO (Maire de St-Avé - Présidente RENVA), Mr GILLET (Mairie de Vannes), Mr Pascal DA-RUI (Président du CN Baden), Mr Rémi VIDOR*(Président de La Mouette Sinagote – Vice-Président RENVA), Mr Philippe LOBERT (Président CN Arradon)

Soit : 8 Membres

**Double voix (cf statuts)*

Total des voix : 10

Membres avec pouvoirs : Mme Lucile BOICHOT (Mairie d'Arradon),

Membres excusés : Mme Dominique VANARD (Mairie de Sarzeau), Mr Régis FACCHINETTI (Mairie de Séné-donne pouvoir à L. BOICHOT), Mr Christophe HENRIET (représentant élu du CSE)

Membres invités : Mme Karine LE BRETON (DGA GMVA), Mr Vincent FRAVAL (Directeur RENVA), Mr Alain BRUDER (Président du GAZELEC Voile),

Afichée le 24/03/2022

R.E.N.V.A
RÉGIE DES ÉQUIPEMENTS NAUTIQUES de VANNES AGGLO

Objet de la délibération :

RENVADÉLIBÉRATION 2 - Approbation du compte administratif 2021

Madame la Présidente de séance expose :

Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article R 1431-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil d'Administration doit délibérer sur toutes les questions relatives au fonctionnement de l'établissement et notamment sur le budget et ses modifications

Conformément à l'article R 1431-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Directeur assure la Direction de l'Etablissement et, à ce titre, il est ordonnateur des recettes et des dépenses, prépare le budget et ses décisions modificatives et en assure l'exécution.

Les écritures comptables, tant en dépenses qu'en recettes de fonctionnement et d'investissement figurant sur le compte de gestion 2021 dressé par le Trésorier Principal, sont conformes à celles figurant sur le compte administratif.

R.E.N.V.A
RÉGIE DES ÉQUIPEMENTS NAUTIQUES de VANNES AGGLO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL D'ADMINISTRATION du 17 mars 2022

BUDGET RÉALISÉ 2021 PAR CHAPITRE-RENVVA

SECTION INVESTISSEMENT

N° chapitre	Intitulé (dépenses)	Total
16	Emprunts	54 012.38
21	Immobilisations corporelles	140 970.96
040 (13915)	Opération d'ordre de transfert entre sections	41 593.66

DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT
DÉPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT
TOTAL GÉNÉRAL D'INVESTISSEMENT

194 983.34
41 593.66
236 577.00

N° chapitre	Intitulé (recettes)	Total
10	Dotation fonds divers, autres réserves	6 000.00
13	Subventions d'investissement	60 000.00
16	Emprunts	80 000.00
21	Immobilisations corporelles	1 631.75
040 (28)	Opération d'ordre de transfert entre sections	103 564.42

RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT
RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT
TOTAL GÉNÉRAL D'INVESTISSEMENT

146 000.00
105 289.66
251 289.66

RÉSULTAT DE L'EXERCICE : EXCÉDENT 14 712.66

R.E.N.V.A
RÉGIE DES ÉQUIPEMENTS NAUTIQUES de VANNES AGGLO

SECTION FONCTIONNEMENT

N° chapitre	Intitulé (dépenses)	Total
011	Charges à caractère générale	248 867.16
012	Charges de personnel et frais assimilés	726 345.29
65	Autres charges de gestion courante	8 208 .13
66	Charges financières	1 115.16
67	Charges exceptionnelles (dont IS)	4 500.00
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	105 289.66

DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT
DÉPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT
TOTAL DÉPENSES D'EXPLOITATION

989 035.74
105 289.66
1 094 325.40

N° chapitre	Intitulé (recettes)	Total
013	Atténuations de charges	29 612.00
70	Produit des services	1 072 053.24
74	Dotations, subventions et autres participations	8 499.98
75	Autres produits de gestion courante	580.46
77	Produits exceptionnels	68 392.04
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	41 593.66

RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT
RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT
TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION

1 179 137.72
41 593.66
1 220 731.38

RÉSULTAT DE L'EXERCICE : EXCÉDENT (après IS) 126 405.98

R.E.N.V.A

RÉGIE DES ÉQUIPEMENTS NAUTIQUES de VANNES AGGLO

Si vous êtes d'accord, il vous est proposé, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir :

- Approuver le compte administratif 2021 validé par Monsieur G. FORTIER adjoint service dépense comptable, trésorerie Vannes Municipale.

Le résultat du vote est le suivant :

Pour : 10

Abstention : 0

Contre : 0

Le quorum constaté, le Conseil d'Administration délibère et :

- Vu l'avis du Conseil d'Administration, il vous est proposé :
« Décide que le COMPTE ADMINISTRATIF n'appelle aucune observation, ni réserve »

La Présidente de la RENVA

Anne GALLO



Envoyé en préfecture le 24/03/2022

Reçu en préfecture le 24/03/2022

Affiché le

ID : 056-200067932-20220317-220317_DEL02-DE

R.E.N.V.A
RÉGIE DES ÉQUIPEMENTS NAUTIQUES de VANNES AGGLO